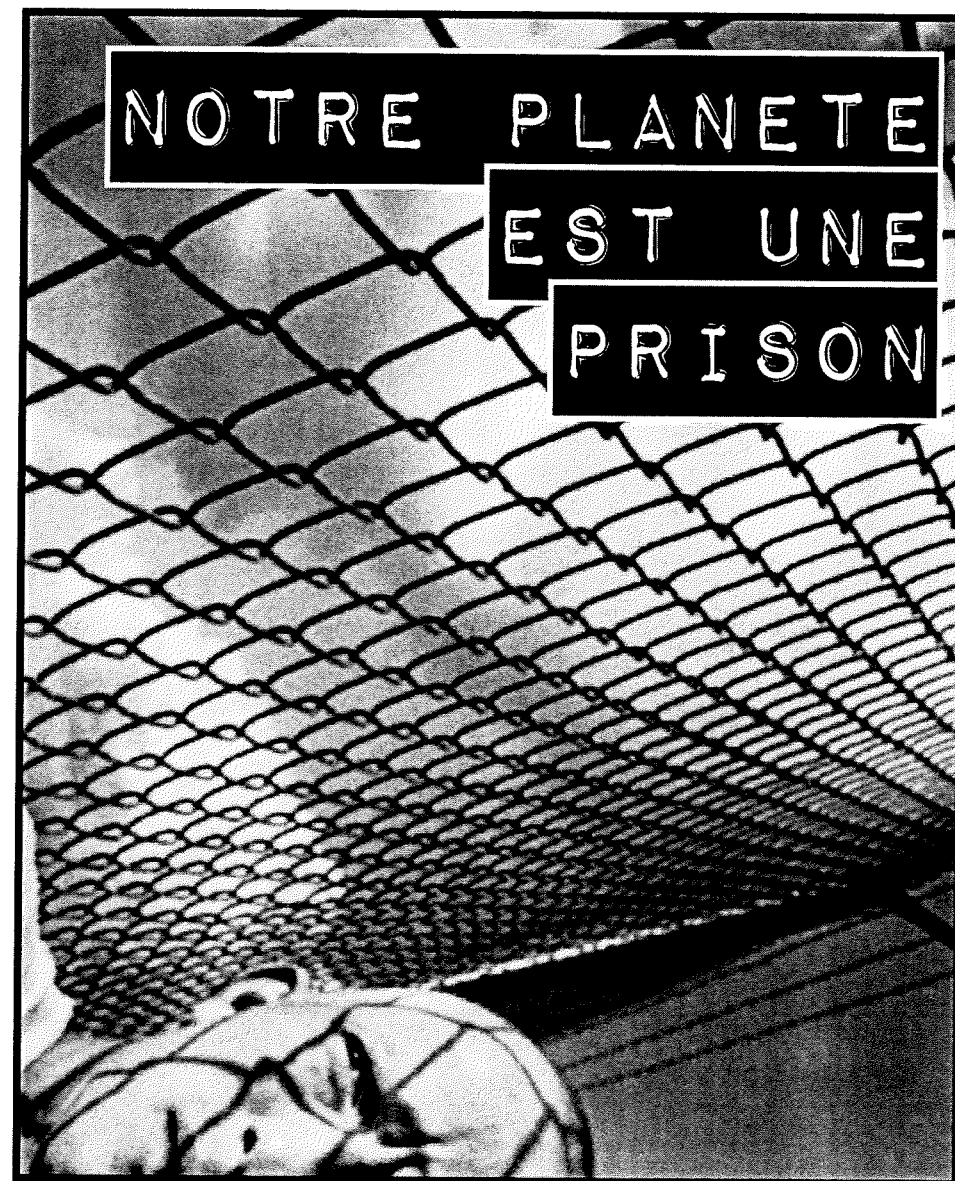




Aujourd'hui, la lutte contre toutes formes de répression et contre l'instauration d'une société carcérale devient un aspect fondamental de chaque forme de résistance, parce que chacun d'entre nous s'y trouve confronté dans toute sa violence dès que s'ébauche une perspective collective de changement social ou une simple rébellion. Parce que le capital et ses États déploient tous leurs moyens pour maintenir leur domination.

TEXTE COLLECTIF RÉDIGÉ EN NOVEMBRE 2003

REMIS EN PAGE EN SEPTEMBRE 2009



NOUS NOUS OPPOSONS À LA SOCIÉTÉ CARCÉRALE ; qu'elle se manifeste dans l'architecture de nos villes, dans les rapports de soumission au travail, dans la séparation toujours croissante et l'absence de relation sociale... mais aussi plus brutalement sous la forme d'établissements pénitentiaires, de centres éducatifs fermés, de centres de rétention. La tâche est rude, tous les politiciens nous promettent un avenir dirigé vers le tout répressif,

le tout-sécuritaire et son corollaire, la construction de nouveaux centres d'enfermement. Ces constructions témoignent concrètement de la politique européenne, elles en sont l'outil le plus destructeur : déjà aujourd'hui c'est aussi bien la lutte des sans-papiers que celle des précaires, des chômeurs et chômeuses, et même des salariés qui en font les frais ; la menace de la prison est désormais l'unique réponse à tous ceux qui (consciemment ou inconsciemment) représentent un danger pour le développement capitaliste, et l'incarcération se banalise.

S'ATTAQUER À L'ENFERMEMENT, c'est s'attaquer à la société qui le produit. Toute critique contre cette société ne peut plus désormais omettre d'inclure l'enfermement en posant au moins la question de son utilité et de sa fonction (c'est très loin d'être le cas aujourd'hui). Il est assez étonnant de voir que « les esprits critiques » ne perçoivent pas le lien, pourtant évident, entre le tout-sécuritaire et l'augmentation du nombre de ces sinistres établissements, 13 200 places supplémentaires en prison alors qu'avec déjà 60 000 incarcérés la France bat tous ses records, plus de 1 000 places en centres fermés pour les mineurs, et ses chiffres ne sont que « théoriques » puisque l'on sait que le « taux de remplissage » peut atteindre 200 %. Il n'est pas non plus difficile de deviner que quand l'État construit des centres de rétentions supplémentaires, c'est qu'il va durcir sa répression à l'encontre des immigrés.

IL EST ÉGALEMENT ENCORE PLUS SURPRENANT de voir que les premiers concernés (migrants, salariés en lutte, prostitué(e)s, gens du voyage, syndicalistes, fraudeurs, jeunes des cités...), alors qu'ils protestent au cas par cas contre toutes les nouvelles lois ultra-répressives (qui prévoient toutes de la prison ferme pour les contrevenants), ne manifestent pas d'opposition à la construction des nouvelles prisons, n'ont-ils pas encore pris clairement conscience qu'il est prévu qu'ils en soient les futurs occupants ? On a l'impression que les murs des prisons sont devenus invisibles, loin des yeux, loin de la conscience ; comme si l'on avait oublié, à cause du matraquage médiatique au sujet du droit, de la sécurité, de la responsabilisation individuelle, du prétendu caractère pathologique des actes subversifs, que la justice est plus que jamais une justice de classes, que le droit est toujours celui du plus fort et que ceux que l'on enferme sont dans leur grande majorité des pauvres.

LES ÉTATS EUROPÉENS DÉFINISSENT, légifèrent et appliquent en commun des nouvelles lois et mesures. Ce n'est pas nouveau, mais la dernière fournée

volontés de résistances à ce monde. Une occupation d'usine est illégale, une discussion politique dans un lycée est interdite, une grève sans préavis est passible de licenciement, une manifestation improvisée est considérée comme une émeute... même la plus petite résistance à l'ennui, comme de rester à discuter dans le hall de son immeuble, peut conduire en prison. Chaque lutte est menacée de répression et d'incarcération ; parce que dans ce monde les actes de résistances sont effectivement devenus des délits, il est donc inutile d'en appeler au respect des principes de leur démocratie (ses lois ont été votées démocratiquement, elles sont appliquées par une police et une justice républicaines), il ne nous reste qu'à nous organiser et à nous battre.

AUJOURD'HUI, LA LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE RÉPRESSION et contre l'instauration d'une société carcérale devient un aspect fondamental de chaque forme de résistance, parce que chacun d'entre nous s'y trouve confronté dans toute sa violence dès que s'ébauche une perspective collective de changement social ou une simple rébellion. Parce que le capital et ses États déploient tous leurs moyens pour maintenir leur domination.

Résistants de tous les pays, unissons-nous, la convergence des luttes ne pourra se faire qu'en faisant fi de la légalité, sous peine de ne jamais voir le jour.

Novembre 2003

Texte rédigé par l'Envolée journal, l'Envolée radio, le Secours Rouge, des membres du Comité anti-expulsion et des participants à la coordination internationale contre l'enfermement et l'univers carcéral.

CELA FAIT LONGTEMPS DÉJÀ qu'on n'attend plus des syndicats qu'ils soient autre chose que les interlocuteurs privilégiés du pouvoir. La CFDT est devenue une entreprise européenne, la CGT n'a plus pour vocation d'être « un syndicat de contestation » mais un gestionnaire des plans sociaux, les autres syndicats naissants prendront rapidement le relais... Les mouvements du printemps l'ont montré encore une fois : alors que la convergence des luttes était dans l'air, l'ensemble des organisations syndicales ont tout fait pour empêcher une grève générale, déposant volontairement des préavis de grève successifs, empêchant ainsi toute dynamique, toute auto-organisation conséquente et toutes rencontres capables de faire naître une autonomie réelle et des solidarités effectives.

ON NE PEUT PAS ATTENDRE NON PLUS des associations citoyennistes ou altermondialistes et autres ONG, émergence de la gôche (même « extrême »), la mise en place de véritables rapports de force : ils ont montré à maintes occasions leur collaboration avec les forces répressives dès qu'ils se sont sentis débordés, que ce soit à Gênes ou à Evian où, par exemple, Attac avait installé un stand de délation au sein d'un campement. En revanche on a vu des luttes autonomes qui ont pris le temps de se construire, de se doter de moyens, de soutiens, voire au moins une bonne partie de leurs revendications aboutir : les ouvriers de Cellatex, les femmes de ménage des hôtels Arcade qui ont fait fi des principes de légalité (la plupart étaient des sans-papiers, elles n'ont pas hésité à « dégrader » leur lieu de travail) et ont réussi à créer un rapport de force suffisant pour faire plier la direction d'une multinationale. Il existe aussi des luttes ayant déjà un passé de plusieurs années qui, sans tout bloquer, ont entravé l'application des lois racistes et discriminatoires telle la longue lutte et les actions des collectifs de sans-papiers.

PAR EXEMPLE : RÉAGIR À L'EXPULSION D'UN SANS-PAPIER par voie aérienne était jusqu'à présent un « acte légal », pourtant dernièrement plusieurs passagers, outrés par la violence policière à l'encontre d'expulsés menottés dans l'avion, qui se sont levés de leur siège pour protester, ont été pour ce fait mis en garde à vue et inculpés d'« entrave à la circulation d'un aéronef » et d'« incitation à la rébellion ». Ils n'ont pas été longs à comprendre que la légalité n'était pas synonyme de ce qu'ils appelaient jusque-là justice ou légitimité. Il est clair que la seule façon de s'opposer à ces expulsions qu'il nous reste est d'empêcher l'application de la loi, cela signifie donc de créer un rapport de forces suffisant pour qu'il devienne impossible au pouvoir d'appliquer ces textes. Ce phénomène peut s'appliquer à l'ensemble des

visé à constituer un véritable arsenal juridico-policiier pour contrôler et réprimer les résistances de tous genres au développement du système capitaliste. Pour contraindre l'ensemble des populations, les États n'ont pas lésiné sur les moyens : les ministres de l'Intérieur et de la Justice des différents pays européens, au cours de leurs réunions régulières, ont défini une politique commune à l'encontre des travailleurs, des précaires et des immigrés, ils ont donné une définition de la notion de « terrorisme » qui englobe désormais tous les mouvements sociaux radicaux, ils ont mis en place Europol (embryon de police européenne) ainsi que le système d'information Schengen (SIS, système informatique qui regroupe tous les fichiers de police des différents pays membres de l'Union). Le petit nouveau sera dès janvier 2004 le mandat d'arrêt européen qui signe dans les faits l'instauration d'un réel espace judiciaire européen. Dès cette date, toute loi en vigueur dans un pays de l'Union sera applicable dans l'ensemble des 24 pays membres sur simple demande du moindre juge ou procureur.

CETTE TENDANCE AU TOUT RÉPRESSIF est particulièrement visible pour ce qui concerne l'État français qui a lancé un programme de construction de 32 nouvelles prisons, de 95 centres éducatifs fermés (1 par département), de 7 centres de rétention. Et les anciens et les nouveaux établissements de se remplir... Des rafles sont organisées dans les quartiers populaires où la police se comporte comme une force d'occupation, l'âge de la responsabilité pénale est abaissée à 10 ans et on incarcère dès 13 ans, des tribunaux sont mis en place au cœur des cités HLM afin d'appliquer une justice expéditive, on instaure le fichage dès l'école primaire et on requiert la collaboration des enseignants et des travailleurs sociaux. Les flics se sont vu dotés d'armes de guerre et de flashball, flics et vigiles ont désormais le droit de fouiller qui bon leur semble. On installe des tribunaux dans les zones d'attente, on prolonge le délai de la rétention des sans-papiers à 32 jours. Les piquets de grève sont réprimés, l'occupation des locaux et toutes les formes de lutte auto-organisée sont criminalisées, etc. Il ne s'agit pas là, contrairement à ce que vous lisez dans votre quotidien préféré, de mesures ponctuelles, visant à « remédier » à tel ou tel problème, mais bien d'une logique totalitaire de la gestion sociale de la part de l'État français dans le cadre européen.

IL NE SERT À RIEN, comme le proposent certains, de s'en remettre à une fraction de l'État contre une autre, par exemple la justice, pour infléchir une telle politique. Ceux qui espéraient pouvoir compter sur les tribunaux pour voir condamner les flics baveurs ou les patrons licenciés en ont déjà fait la

triste expérience. L'appareil judiciaire n'est pas ce contre-pouvoir « garant des libertés publiques » tant vanté par les démocrates, et il ne l'a jamais été. Il suffirait que ces messieurs aillent un peu traîner dans les salles d'audience pour constater qu'on y anticipe toujours les lois répressives et qu'on y interprète systématiquement les textes dans le sens du durcissement... des mesures comme la double peine et l'interdiction du territoire sont appliquées à tour de bras alors qu'elles ne sont que facultatives, ce sont bien les petits juges qui, délibérément et dans le plus grand arbitraire, choisissent de les distribuer si généreusement.

CEN'EST PAS NON PLUS UNE QUESTION de changement de gouvernements : Julien Dray parle comme Sarkozy, et Strauss-Kahn comme Raffarin. N'en déplaise à la nébuleuse citoyenniste, il n'y a pas d'illusion plus trompeuse que celle d'un capitalisme à visage humain et d'un État partageur de richesse, garant des libertés et du bonheur de chacun. Contrairement aux mièvreries diffusées par les adeptes de la sociale démocratie, ce n'est pas que la nature ou la fonction de l'État aient été perverties, elles n'ont pas changé, elles accompagnent toujours les développements économiques et non pas d'une manière extérieure mais en parfaite harmonie : l'État n'est pas distinct de l'économie et du capital, il en est l'outil de par les institutions. Depuis que l'État existe, il est par essence l'instrument entre les mains de la classe dominante qui cherche à construire l'union sacrée autour du mode de production capitaliste (privé ou public), qu'ils doivent le faire en achetant la passivité des exploités (« la bonne gestion sociale ») ou par une politique de terreur, dépend uniquement du rapport de force.

ET CE N'EST PAS DE MANQUE D'ÉTAT dont nous souffrons mais bien de son omniprésence au moment où le droit continue de pénétrer de plus en plus profondément les rapports sociaux (une insulte à un professeur devient un délit par exemple). L'omniprésence des lois est donnée comme la garantie de plus de libertés, le droit est donné comme la valeur la plus élevée de la civilisation. Tous ceux qui outrepassent les cadres juridiques se placent hors-la-loi et sont donc des ennemis de l'intérêt collectif. Et ce discours obtient un large écho (il est vrai qu'il est martelé à longueur de journée tant par la gauche que par la droite, du FN à Attac). Pourtant les exploités savent que le droit est l'arme des puissants qui les assujettit et que l'appareil juridique et policier chargé de l'appliquer est conçu pour garantir la propriété et la sécurité des nantis. Mais faire lécher la main qui frappe ne marche pas que pour la domestication des chiens : aujourd'hui, on voudrait

que ces exploités acceptent de se laisser déposséder de tout pouvoir sur leur vie et de devenir, activement ou passivement, les rouages du contrôle social. L'État voudrait, à coups d'énormes campagnes médiatiques et idéologiques gommant tout antagonisme de classe, nous transformer en « bons citoyens » alors qu'être citoyen c'est participer à cet état de choses, c'est accepter l'idée que les seules transformations possibles sont de l'ordre de l'aménagement, de la participation et du « droit de regard ». Être citoyen, c'est surveiller et dénoncer ses semblables, qui feraient mine de déroger aux règles communes. C'est bien cher payé pour de maigres avantages. Même l'idée suivant laquelle on ne peut parler de liberté tant qu'un seul être en est privé semble être passée aux oubliettes : pourtant la liberté n'est pas un état individuel mais un rapport social, à construire, contre le système capitaliste.

NOTRE VOLONTÉ EST DE BRISER les séparations catégorielles – ne pas se contenter de lutter chacun de son côté contre l'aspect des mesures sécuritaires qui lui semble précisément destiné – parce qu'elles nous affaiblissent non seulement en nous empêchant de créer un rapport de force « quantitatif » mais aussi au niveau de la compréhension des enjeux, en masquant le phénomène dans sa globalité (un projet européen totalitaro-carcéral). Il nous faut donc retisser les liens qui peuvent réunir dans une même critique du monde capitaliste une salariée, un chômeur, une squatteuse, un précaire, une taularde, un sans-papier...

LA LOGIQUE SÉCURITAIRE ne peut qu'être aux antipodes de la liberté : elle n'apporte qu'isolement, paranoïa et soumission. Si le projet du capitalisme est d'instaurer partout sa domination et sa logique, il est loin d'avoir gagné : il y a un peu partout des résistances, individuelles ou collectives, qui tentent de se dégager des carcans autorisés, des limites d'une contestation normalisée, du cadre d'une légitimité se confondant trop souvent avec la stricte légalité. On voudrait nous faire croire à « la fin de l'Histoire », à la pacification généralisée, alors que ce monde est devenu une vraie poudrière : sur les cinq continents, des gens se battent et s'insurgent. La campagne hystérique et consensuelle sur la sécurité, que ce soit contre les « délinquants » ou les « terroristes » ne parvient pas à faire oublier complètement aux prolétaires que la première violence est celle qu'ils subissent quotidiennement, celle de l'exploitation et de la misère, celle également de la programmation de vastes désastres écologiques et des massacres que sont les guerres. Elle ne parvient pas non plus à complètement occulter que cette violence est planifiée par un système en vue de servir les intérêts d'une clique de profiteurs.